SICTOM
DE LA ZONE DE LONS LE SAUNIER

INFORMATION AUX USAGERS

EVOLUTION DES MOYENS DE PAIEMENT DES FACTURES PUBLIQUES





Dans le cadre d'une démarche nationale menée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), **le paiement par chèque sera supprimé au 1er janvier 2027**. Concernant les factures de Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (R.E.O.M), de déchetteries et de composteurs, les usagers sont invités à utiliser les moyens de paiement suivants :

- le prélèvement automatique en trois fois fixé au 15 avril 15 juillet et 15 octobre de chaque année (contrat à demander au SICTOM),

- le service en ligne Payfip sur www.payfip.gouv.fr (par carte bancaire, prélèvement unique ou virement simplifié),

- le virement bancaire (références du compte à créditer annotées sur les factures),

- le paiement de proximité en bureau de tabac (en espèces ou par carte bancaire) dans la limite de 300 euros (QR Code de la facture à scanner)









Nous vous remercions de votre compréhension et de votre adaptation à ces nouvelles modalités de paiement.

RENSEIGNEMENTS AUPRES DU SICTOM (13 ZAC DES TOUPES 39570 MONTMOROT)

Tel : 03 84 86 16 19 Email : redevance@sictomlons.fr